

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 29 relatif à un crédit d'investissement pour la réalisation d'un ouvrage sur la Ville de Gland

Gland, le 11.09.2022

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 29, composée de :

Binggeli Steve	GdG
Durand Arnaud	GdG
Storti Patricia	PLR
Waeber Anita	PS-Les Verts-POP
Di Felice Maurizio	UDC ; 1 ^{er} membre et rapporteur

s'est réunie le 5.09.2022 à 19h30 à la salle Mont-Blanc à Montoly, en présence de Madame la syndique Christine Girod, Madame Jenifer Herger, cheffe de l'office de la communication et de Monsieur Rodolphe Haener, journaliste et écrivain.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées aux questions.

Préambule

Le dernier livre sur Gland a été édité en 2010, la temporalité semble propice à l'édition d'un nouvel ouvrage pour présenter la Ville dans ses dernières évolutions, mais aussi pour tisser des liens dans son ancrage historique.

Ce projet va notamment dans la continuité du programme de législature dans la volonté de « Faire briller la Ville » en faisant état de ses développements et en la présentant avec ses nouveaux atouts, renforçant ainsi l'attachement des citoyens à leur commune.

Il représente également un intérêt pour ces derniers afin de forger leur connaissance du territoire, de même que de faire découvrir la Ville aux nouveaux habitants.

On peut également imaginer qu'un tel ouvrage puisse être un outil de la promotion de la Ville d'un point de vue touristique.

Dans tous les cas, il s'agira d'inscrire une tranche de vie de la commune dans un ouvrage papier afin de marquer cette étape importante pour la Ville.

Nous connaissons tous la problématique du support à l'ère du tout numérique, c'est pour cela que ce livre se veut actuel, décalé et accessible pour donner un attrait supplémentaire à sa lecture et le rendre vivant. Ceci marquera également l'image que souhaite renvoyer la Ville durant cette période.

Discussions

Mme Girod nous donne des explications quant à la genèse de ce projet et nous fait un état des lieux de la situation actuelle, plusieurs ouvrages sur notre commune ont déjà été réalisés.

Un premier datant des années 1940 environ que Madame la syndique a pu consulter mais dont elle ignore le nom de l'auteur.

Un second livre dont l'auteur est un dénommé M. Schneiter.

Le fameux livre dont la couverture est chemisée de vert et les ouvrages que vous connaissez, probablement, il s'agit des livres intitulés respectivement « Gland – origine et histoire d'un village » texte de M. Eric Caboussat aux Editions Cabédita qui traite de la période préhistoire à 1986 et « D'un village à la ville » texte de M. Adolphe Gonin et photo de M. André Wurgler, qui lui traite la période 1986 à 2000.

Le futur ouvrage sera tiré à 3000 exemplaires, les précédents ouvrages ont été tirés à respectivement 1000 et 2000 exemplaires, suivi d'une réimpression de 2000 exemplaires du premier. Exemplaires que vous avez peut-être reçus ou découverts par l'intermédiaire de l'administration communale ou lors de la réception des nouveaux habitants. Les extraits de PV des conseils communaux relatifs aux préavis 36/1987 et 46/1999 sont joints en annexe du présent rapport. Au niveau des stocks, il reste respectivement 200 ex. de « origine et histoire d'un village » et 30 ex. de « du village à la ville 1986-2000 ».

La diffusion du futur ouvrage reste à définir, dans la continuité de ce qui a été fait à ce jour, par exemple lors de la réception des nouveaux habitants. Il sera aussi disponible à la vente.

Dès lors, vous constatez que depuis les années 2000 à nos jours, l'évolution de notre commune n'a pas fait l'objet de publication spécifique. La temporalité semble propice et la démarche pertinente.

Dans les explications et les développements fournis par les trois interlocuteurs, la commission a été séduite par la démarche et la vision que ce futur ouvrage apportera.

L'initiative de M. Haener nous apparaît comme une approche particulièrement originale dans son concept et nous l'espérons aussi dans sa réalisation. Dans la méthode de travail que l'auteur compte mettre en œuvre et que vous pouvez lire dans son intégralité dans le préavis, la commission a repris les points suivants en réponses aux questions.

Ancrages historiques antérieurs au 21^{ème} siècle ?. Il s'agit sur ce point de ne pas reprendre ce qui a déjà été consigné dans les précédents ouvrages de manière linéaire et chronologique. Il s'agit plutôt d'opter pour des chapitres courts de 2-3 pages maximum dans l'esprit magazine. Cela facilitera la lecture et la rendra plus ludique, point qui est repris plus bas dans le descriptif de l'auteur.

Parole donnée aux habitants ?. Ce point nous apparaît comme prioritaire, les explications de l'auteur nous ont convaincus et nous avons souhaité que la parole qui sera donnée à la mémoire de Gland, c'est-à-dire aux anciens historiques ainsi qu'aux habitants de longues dates le soit également aux nouveaux arrivants, démarche dont l'auteur a pris bonne note.

Sur ce point, la commission souligne le fait qu'il ne s'agit pas d'une « commande » de la Municipalité, mais d'une initiative personnelle, bien entendu l'auteur relatera la vie politique de notre commune et de sa Municipalité.

Choix de l'auteur ?. Comme relevé ci-dessus, il ne s'agit pas d'une commande, le projet de M. Haener est apparu comme pertinent sur le sujet et la temporalité. M. Haener, bien connu de nombre d'entre vous, a une formation de journaliste. Il a notamment collaboré au quotidien de la Côte, 24heures et sur NRTV. Il est déjà l'auteur de plusieurs ouvrages.

Comité de lecture/comité de rédaction ?. La commission s'est posée la questions de ces structures et l'auteur nous détaille son point de vue. Dans son descriptif, un projet A et un projet B sont proposé avec un avantage pour le A , ce projet a pour avantage de mélanger le propos journalistique factuels aux témoignages parcimonieux de contributeurs/trices. Un comité de lecture dont la composition reste à définir sera chargé d'aider l'auteur dans le choix et la pertinence des sujets et des contributions. Le comité de rédaction sera lui chargé de définir la structure de l'ouvrage, il s'agit là d'une démarche professionnelle, un collaborateur du service de la communication assurera le suivi du projet et sera membre de ce comité.

Un préavis plutôt qu'un projet confié à la commission culturelle ?. Mme Girod répond très clairement sur ce point, bien que le projet revête une dimension culturelle, la démarche se veut avant tout une démarche de communication et de promotion, c'est pourquoi l'office de la communication sera garante de ce projet et la voie du préavis a été privilégiée dans le but d'en assurer le financement et la transparence vis-à-vis du conseil communal.

Information importante :

Amendement : la Municipalité nous informe qu'elle déposera un amendement concernant le budget de ce préavis, en effet une coquille s'est glissée dans l'évaluation du préavis. Depuis sa genèse en 2018, il n'a pas été tenu compte de l'évolution des coûts dans la prise en considération des devis ce qui fait que ceux-ci sont désormais obsolète et la Municipalité sollicite une rallonge de 16500 francs ce qui porte désormais le budget à 66500 francs, les explications fournies nous ont convaincus de la demande de sorte que la commission recommande au Conseil Communal d'accepter l'amendement.

Vœux :

A l'ère du tout numérique, la commission souhaite que la Municipalité rende vivant le livre en attirant son attention par des moyens actuels à l'exemple de code QR disséminés sur le territoire communal qui suscitent la curiosité en diffusant de court extrait et renseignant l'utilisateur sur le moyen et le/les endroits où se procurer ce livre.

Remarque :

Le projet à pour objectif d'être finalisé à l'horizon 2024

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 29 amendé.

Signatures des membres de la Commission

Binggeli Steve
Durand Arnaud
Storti Patricia
Waeber Anita
Di Felice Maurizio 1 ^{er} membre et rapporteur



**CONSEIL COMMUNAL
DE GLAND**

Extrait du Conseil Communal

du 7 mai 1987

présidence : M. Charles ZEHNDER

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis no 36 relatif à l'octroi d'un crédit de fr 32'700.- destiné à l'achat de 1'000 exemplaires du livre intitulé "Gland - origine et histoire d'un village"

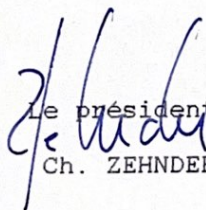
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;

ouï le rapport de la commission des finances;

considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

D E C I D E

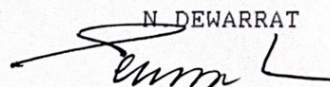
1. d'accepter le préavis no 36;
2. d'accorder le crédit de fr. 32'700.-


Le président :
Ch. ZEHNDER

Pour le Bureau du Conseil Communal



Le secrétaire :

N. DEWARRAT




**CONSEIL COMMUNAL
DE GLAND**

Gland, le 6 novembre 1999

**Extrait de procès-verbal
de la séance de Conseil communal
du jeudi 4 novembre 1999**

Présidence: M. Alain Rohrbach

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal N° 46 relatif à l'octroi d'un crédit de fr. 110'000.- destiné à financer:
- la réimpression de 2000 exemplaires du livre «Gland - origine et histoire d'un village» - période: préhistoire - 1986 - texte: M. Eric Caboussat - Cabédita;
 - l'impression de 2000 exemplaires du livre «Gland - du village à la ville» - période 1986 - 2000 - texte: M. Adolphe Gonin - photographies: M. André Wurgler.
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'accepter les conclusions amendées du préavis municipal N° 46, telles qu'énoncées ci-dessous:
- I. - la Municipalité est autorisée à tirer 1000 ex. supplémentaires du livre «Gland - du village à la ville» après une éventuelle étude de marché.
 - II. - d'accorder le crédit de fr. 110'000.- destiné à
 - la réimpression de 2000 ex. du livre «Gland - origine et histoire d'un village»;
 - l'impression de 2000 ex. du livre «Gland - du village à la ville»;
 - III. - d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de fr. 110'000.- sous réserve de l'accord du Département des institutions et des relations extérieures.

POUR LE BUREAU DU CONSEIL

Le président:

A. Rohrbach



Le secrétaire:

R. Buffat